

EDITORIAL

Chères Montmaurinoises, Chers Montmaurinois,

Nous mettons tout en œuvre à l'approche de l'ouverture de la piscine municipale pour vous être agréables. Nous proposerons différentes activités, manifestations et services grâce aux agents communaux et à différents partenaires contribuant à cette dynamique.

Le **plan Canicule 2016** est lancé par la Préfecture de la Haute-Garonne: dans le cadre de ce dispositif, les personnes âgées et/ou en situation de handicap, le souhaitant, peuvent se faire inscrire sur le registre nominatif de la commune afin d'organiser un contact périodique avec elles dans le cas d'un épisode de forte chaleur. Le CCAS de Montmaurin peut constituer une aide utile.

La sécurité de nos routes et de l'électrification publique nous préoccupent. Des aménagements routiers et des travaux sur le réseau de l'éclairage public sont engagés et à prévoir.

Aussi, la vitesse de circulation au centre-bourg et sur la RD69c sera limitée à 30 km/h à partir de cet été.

Quant à l'éclairage public, il est vétuste pour la grande majorité du parc des candélabres. Afin de remédier à ces problèmes, nous nous rapprochons du SDEHG pour une étude raisonnable du changement des appareillages d'éclairage de la commune. Il y aura très certainement plusieurs tranches de travaux. Nous vous ferons part de nos démarches et de nos choix très prochainement.

Espérant que vous passerez de bons moments à Montmaurin tout l'été.

Bien à vous,

Silvia Belair, Le Maire

ACTUALITÉS

La grande intercommunalité saint-gaudinoise : un mariage forcé sans visibilité

Dans la continuité de la prochaine fusion entre les 5 communautés de communes Saint-Gaudinois, Boulonnais, Nébouzan-Rivière-Verdun, Portes du Comminges et Terres d'Aurignac et du SIVU* Enfance et Jeunesse, inscrits dans le schéma départemental, les communes du canton et la communauté de communes du Boulonnais doivent se positionner sur cette fusion dont le périmètre est modélisé par arrêté préfectoral du 18 avril 2016.

Doivent être ainsi définis, en concertation entre intercommunalités, la fiscalité et les budgets, les compétences, l'organisation et les ressources humaines, ainsi que le nom et le siège de la nouvelle grande intercommunalité.

Les conséquences de la fusion seront dépendantes d'une fiscalité commune et lissée, des compétences prises en charge par la nouvelle intercommunalité,... en l'absence de concertation et de possibles alternatives en fonction du territoire ... C'est une recentralisation des pouvoirs de décision qui aura un impact sur nos petites communes rurales : la perte d'une indépendance de gestion

ainsi que la perte de la proximité du service public au détriment de la population.

On estime que la fiscalité identique aux 105 communes qui devront harmoniser les taux d'imposition (dans la limite d'une transition de 12 années), subira une augmentation à la charge des 44.000 contribuables, sachant que certaines intercommunalités actuelles sont en situation financière très préoccupante qu'il faudra absorber.

Nous avons donc une obligation de vote au niveau des communes et des intercommunalités sur un projet de fusion sans en connaître ni la fiscalité, ni les compétences de l'intercommunalité future dans des délais précipités et des préparations restreintes. Les taux de fiscalité nous seront imposés dès cet automne.

Le vote communal à la majorité marque une contestation sur la faisabilité dès le 1^{er} janvier 2017 d'une interco. sans visibilité et notre avis défavorable cible la contrainte de cette fusion « à l'aveugle » programmée et imposée pour la commune et ses habitants.

Ouverture estivale 2016 de la piscine municipale

Nous vous accueillerons à la piscine cet été à partir du 1^{er} juillet 2016. Vous découvrirez le travail réalisé pour rénover le mobilier extérieur de la zone détente.

Les **activités** proposées l'année dernière seront renouvelées, telles que le ping-pong, le volley aquatique, les jeux d'échecs avec l'accompagnement de l'Ass. **L'Echiquier de la Gesse** vous permettant de vous initier ou d'approfondir vos connaissances dans ce jeu, ... et des nocturnes seront programmées en fonction du temps.

Des **nouveautés** : une table de jeu de dames, et du 20 au 31 juillet « **Partir en Livre** » se déroulera au sein de la piscine mettant à disposition des livres, BD et mangas...

L'établissement de loisirs devient un **espace non fumeur**, conformément au décret n°2015-768.

Pendant la période estivale, le **défibrillateur semi-automatique** sera déposé de sa boîte à côté de la Mairie pour être rangé dans une boîte

similaire à l'entrée extérieure de la piscine, ainsi cet appareil sera à disposition tant pour les usagers de la piscine que pour les habitants pendant les mois de juillet et août.

Par temps de pluie et d'orage, la piscine devra être fermée : une table de ping-pong sera installée à la salle des fêtes. Les employés de la piscine municipale encadreront cette activité ponctuelle les après-midi uniquement (h. de piscine). Les jeunes enfants devront être surveillés par leurs parents.

Tout au long de l'été, sur la **place Saint-Christophe, Nelly et Julien SERRE** vous proposerez une **restauration rapide** tous les après-midis... Des rafraîchissements, des glaces et des panini...pourront vous être servis.

Piscine municipale : tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août 2016 : 11h00-12h30 / 15h30-19h00

Nous attendons les beaux jours pour vous rencontrer aussi au bord de l'eau !

(*) SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

MANIFESTATIONS EN JUILLET

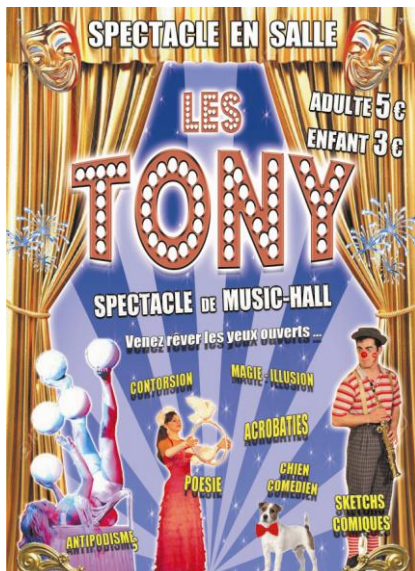
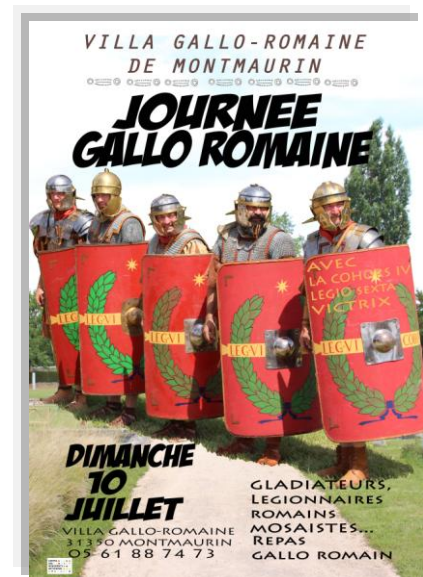
JOURNÉE GALLO-ROMAINE

A la villa gallo-romaine est organisée une journée où des gladiateurs et légionnaires se produiront dans les allées du site.... Différentes démonstrations de mosaïstes et visites animées.

Pour le **repas gallo-romain**, merci de s'inscrire.

Le Dimanche 10 juillet 2016

Tout public – Entrée : 3 € - Contact : 05 61 88 74 73



SPECTACLE DE MUSIC-HALL

A la salle des fêtes de Montmaurin, les TONY vous proposent un spectacle de Music-Hall d'1 heure 30 le **mardi 12 juillet 2016 à 21h00** : acrobaties, magie-illusion,... tout en poésie.

Restauration sur place et Buvette à l'entracte.

Tout public - Entrée : Enfant 3 € - Adulte 5 €

LIRE EN SHORT DEVIENT CETTE ANNÉE

« LIRE À LA PISCINE »

A l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, la grande fête du livre pour la jeunesse revient du **20 au 31 juillet 2016** partout en France.

A Montmaurin, nous proposerons des livres pour la jeunesse à disposition à la piscine. Les tout-petits auront aussi l'occasion de découvrir la magie du livre.

Bonne lecture !



CIRCUIT VÉLO – CÔTEAUX BOULONNAIS

40^e randonnée des Coteaux Boulonnais du **17 juillet 2016** : avec deux circuits **Vert** (40 km) et **Jaune** (63 km) de Boulogne-sur-Gesse à St Placard pour le premier parcours et de Boulogne-sur-Gesse en passant par Sédeilhac – Arné et Gensac pour le deuxième parcours.

Deux autres circuits **Orange** (94 km) et **Rouge** (114 km) sont prévus pour les plus chevronnés.

Des parcours que vous retrouverez sur le site INTERNET : WWW.MONTMAURIN

Clin d'oeil Nous souhaitons un joyeux anniversaire à Marie et à Lucie, filles jumelles de Sybille Cazabonne, qui viennent de fêter leur 18^e printemps.

Jeunes dès 16 ans Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une **Journée défense et citoyenneté** (JDC), anciennement Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Aménagement de la forêt communale

La commune de Montmaurin ne souhaite pas continuer à surexploiter sa forêt lors des vingt prochaines années (2016-2035). Les constats de l'ONF sont que seuls 8.32 ha sont susceptibles d'être exploités sur les 95.78 ha très largement impactés. Il est donc décidé que la forêt sera laissée dans son intégralité au repos et qu'aucune coupe sur la forêt communale ne sera réalisée.

En effet, lors de l'aménagement forestier précédent (1996-2015) les coupes ont été excessives par le prélèvement de 8m³/ha/an de bois, ce qui impacte l'ensemble du couvert végétal. La production de bois par les coupes a évincé les phases de maturation et de sénescence. Son donc pénalisées les espèces floristiques, fongiques et faunistiques dépendantes de ces phases de vie de l'arbre et des écosystèmes qui en résultent.

Circulation sur la RD69c (entrée de Montmaurin / Blajan vers Larroque)

Pour la sécurité de tous au centre-bourg, nous avons choisi d'établir une limitation de vitesse à 30 km/h, suivi d'une limitation de 50 km/h en reculant les limites d'agglomération sur l'axe de la RD69c. Les témoignages sont nombreux de la vitesse excessive des véhicules empruntant la RD69c. C'est la seule solution raisonnable pour que cette route bénéficie d'une meilleure sécurité notamment lors la traversée du village et ne fasse pas l'objet de travaux onéreux (délibération du 26 mai 2015; arrêté du maire du 2 février 2016).

Etat-Civil Nous présentons nos sincères condoléances à la famille et aux amis de M. Gérard MALLET dont le décès est survenu le 3 juin 2016.

LES PERMANENCES À LA MAIRIE : Mardi : 14h-17h00 – Mercredi et Vendredi : 14h-17h30

Mme le Maire et ses adjoints peuvent également recevoir toute personne sur rendez-vous :

Tél. 05 61 88 10 84 – email : mairie.montmaurin@orange.fr

VACANCES DU SECRÉTARIAT 2016 :

**DU 19 JUILLET AU 25 JUILLET INCLUS
DU 16 AOÛT AU 22 AOÛT INCLUS**

Pour les urgences : Silvia BELAIR – Tél. 06 07 23 16 07 – Bertrand MIRO – Tél. 06 75 10 76 20

*Les versions en français et en anglais sont distribuées et à disposition à la Mairie,
et consultables sur le site internet www.montmaurin*

Photographie : Jacques Sabloux